

Appel à candidatures « Aide à la mobilité doctorant » 2025 / 2026

Le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon et les Ecoles Doctorales de ses établissements partenaires, les Universités de Nîmes, Perpignan et Montpellier Paul-Valéry, proposent des aides pour le financement de projets de mobilité doctorante prévue durant l'année universitaire 2025 / 2026.

Critères d'éligibilité :

Tous les doctorants inscrits dans une des 5 écoles doctorales du Collège Doctoral LR, sur la période 2025/2026, demandant une mobilité dans le cadre de la préparation du doctorat.

Les mobilités devront être réalisées entre le 1^{er} décembre 2025 et le 30 avril 2026.

Ne sont pas éligibles :

Les mobilités effectuées au cours des 6 derniers mois de thèse ou pendant une période de césure.

Les candidatures n'étant pas soutenues financièrement par les Unités de Recherche de rattachement des doctorants.

A noter que l'auto-financement par les doctorants est également exclu.

Type de mobilité :

- > **Courte - de moins d'un mois** : notamment pour la présentation de communications en colloque, séminaire, école d'été...
- > **Longue - entre 1 et 3 mois** : dans le cadre de séjours de recherche (enquête, recueil de données...).

Financement :

Les montants maximums octroyés par le Collège Doctoral LR sont les suivants :

- > **250 euros pour la mobilité courte**
- > **500 euros pour la mobilité longue**

Le montant global de l'aide attribuée sera versé directement au doctorant suite au déplacement.

Les doctorants doivent faire, d'autres demandes de financements auprès de leur laboratoire, école doctorale, établissement et les faire apparaître dans les éléments de constitution du budget nécessaire à la mobilité.

Calendriers :

- > Ouverture de la campagne : **20 octobre 2025**
- > Clôture de la campagne : **16 novembre 2025**
- > Diffusion des résultats : **fin novembre 2025**

Modalités de dépôt du dossier :

- > Le dossier de demande de financement doit être envoyé avant la date limite à : collegedoctoral@unimes.fr
- > N'hésitez pas à nous contacter à la même adresse pour toute d'information complémentaire.

Constitution du dossier :

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- ☐ Une présentation détaillée par le doctorant du projet de mobilité en lien avec la thèse
- ☐ Justificatifs du plan de financement (devis transport, hébergement...)

Pour une mobilité courte :

- ☐ Colloque, séminaire... : joindre le programme prévisionnel et/ou la lettre d'invitation

☐ En attente du document (*le financement sera accordé sous réserve de fournir ultérieurement lettre d'accueil*)

Pour une mobilité longue :

☐ Joindre la lettre d'accueil

☐ En attente du document (*le financement sera accordé sous réserve de fournir ultérieurement lettre d'accueil*)

Le dossier doit obligatoirement être signé par le directeur de l'unité de recherche et par le directeur de thèse.

A noter

- > Une seule demande de mobilité sera acceptée par doctorant sur la durée de la thèse.
- > L'aide financière à la mobilité ne pourra pas être attribuée dans le cadre d'une participation en tant qu'auditeur à des colloques, journées d'études, séminaires et stages linguistiques.
- > Les demandes de participation financière réalisées auprès de l'école doctorale de rattachement et de l'unité de recherche doivent être renseignées sur le plan de financement. Il conviendra d'équilibrer le plus possible les demandes de financement entre le Collège, l'école doctorale et l'unité de recherche de rattachement.